

ORDRE DU JOUR DU 10 septembre 2019

Secrétaire de séance: M. Clément Rondot

Absents Excusés : Mme Flora Poncet et M. Stéphane Narbey

Ajout à l'ordre du jour : location de la chasse

- **Marché de déneigement**

Le marché de déneigement signé le 04 octobre 2016 avec l'entreprise BOITEUX était valable 3 ans. Il est donc à refaire. Un appel d'offres a été lancé.

entreprises	lot 1	salage vc5	rue église	forfait sablage/km	pose de jalons	lot 2	salage 4 et 6	forfait sablage	pose de jalons
COURTOIS Kévin	250	35	35	35	100	200	50	35	100
HD BTP BOITEUX	230	25	60	60	300	180	160	60	300
BARBIER Stéphane	205	9	17	21	470	145	105	21	455

L'entreprise Barbier est donc à l'unanimité retenue.

- **Aménagement du cœur du village, convention avec le CPIE**

Le CPIE du Doubs propose que des stagiaires œuvrent à l'étude d'aménagement du cœur du village.

Le coût pour la collectivité est de 0 €. Il faut simplement accueillir les stagiaires pour 1 ou 2 réunions, et un déplacement à la Rivière Drugeon pour assister à la restitution du travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Mme le Maire à signer une convention.

- **Travaux sur la chapelle, convention de mandat avec DARTAGNANS, contrepartie, écussons, porte clefs**

Coût estimatif des travaux :

Rénovation de la barrière : les ateliers du feu 11 160 € ht

Maçonnerie mur d'enceinte et chapelle Gélion : 48 470.00 € ht (29 970 € ht pour le mur et 18 500 € ht pour la chapelle)

LJ TOITURES : 1 421.80 € ht

Manque devis d'électricité

Total : 61 051.80 € ht

Pour la subvention DARTAGNANS, signature d'une convention

Durée : 1 an à partir du 20 juin 2019.

Frais : 8 % du montant des dons si la campagne atteint son objectif

9 % du montant des dons si la campagne n'atteint pas son objectif

Le conseil à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention, à acheter les contreparties par tranche de dons : 200 Ecussons, 100 Porte-clefs...

- **Personnel : Adhésion au contrat groupe pour le risque prévoyance**

L'ancien contrat conclu avec Collecteam, par l'intermédiaire du centre de gestion prend fin le 30 décembre 2019 (cotisation 1.12% du traitement)

Le centre de gestion a lancé un nouvel appel d'offres et a retenu SOFAXIS/CNP du 01/01/2020 au 31/12/2025.

Taux 1.23 % du traitement.

Le conseil à l'unanimité décide d'adhérer au contrat groupé avec SOFAXIS/CNP et de participer à hauteur de 70 % du montant de la cotisation (incapacité et invalidité) arrondi à l'euro le plus proche. La collectivité ne participe pas aux options souscrites par les agents.

TRIMAILLE Sylviane, cotisation 13.16 € dont 9 € à charge pour la commune et 4.16 € pour l'agent.

KWASNIEWSKI Elisabeth, cotisation 5.99 € dont 4 € à charge pour la commune et 1.99 € pour l'agent.

- **Participation aux frais d'accompagnatrice 2018*2019**

Coût 4 890.75 € (Marie-Luce 884.12 € et Elisabeth 4 006.63 €)

12 enfants dans le bus dont 2 au Narbief et 10 au Bizot

Coût par élève : 407.56 €

Le conseil, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité son accord pour fixer la participation à 407.56 € par enfant.

Pas d'enfants de moins de 6 ans au Barboux et 2 enfants de moins de 6 ans au Narbief.

- **DM 1 budget général pour prélèvement FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)**

Jusqu'à maintenant, la CCPR et par conséquent les communes n'étaient pas concernées par le prélèvement FPIC. Depuis cette année, la CCPR ayant un potentiel fiscal par habitant dépassant le seuil fixé, elle devient contributrice au FPIC (Etat) de 63 068 € dont 36 655 € à charge pour la CCPR et 26 413 € pour les communes dont 1 625 € pour LE BIZOT.

Le conseil municipal à l'unanimité décide l'ouverture de crédits ci-après

Compte D 739223 -14- montant 1 625 €

Compte R 731111 (taxes locales) montant 1 625 €

- **Location de chasse**

La convention a pris fin le 30 juin 2019.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention pour 3 ans du 01 juillet 2019 au 30 juin 2022.

Le prix est fixé à 140 € (idem que 2018)

▪ **Affaires diverses :**

Le local au 1 rue de l'Eglise (ancienne mairie) est pratiquement terminé, l'activité sportive a commencée. Coût des travaux : 2 267.85 € ttc (fournitures peinture, parquet). A voir pour changer le chauffe-eau.

• **Sinistres :**

Panneaux de signalisation au carrefour de Sous le Bois (accident de la route) toujours en instance, touché un acompte de 104 €

Tôle du clocher de l'église qui s'était décroché suite au vent. Dossier d'assurance OK.

Coût des travaux 1 179.20 €, remboursé 883.20 €, reste à charge la franchise de 296 € entre les 3 communes.

Matériel informatique HS (ordinateur, box, carte réseau imprimante/photocopieur) suite à la foudre.

Le sinistre est déclaré et le dossier en cours. Achat d'un nouvel ordinateur 1 488.00 € ttc, réinstallation logiciels ADAT 384 € ttc, la réparation de l'imprimante devrait passer en maintenance.

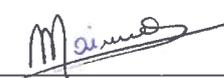
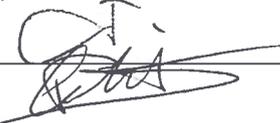
• **Forêt :**

Ventes de bois toujours perturbées par la progression des scolytes.

Réunion à VALDAHON le 12 septembre pour gérer la crise

Compte-rendu de diverses réunions :

Fin de séance à 21H30

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
MAINIER Maryse		NARBEY Stéphane	Excusé
TAILLARD Olivier		PONCET Flora	Excusée
COINTET Béatrice		RENAUD Marlène	
GUYOT Joëlle		RONDOT Clément	
NANCY Yannick	